



Mairie d'AIRION
1 Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél : 03 44 50 04 02
mairie.airion@orange.fr
<http://www.mairieairion.fr>

Procès-verbal du conseil municipal

Mercredi 14 décembre 2022 à 19h00

Salle du conseil municipal

Dûment convoqué le 9 décembre 2022, le conseil municipal d'Airion s'est réuni en session ordinaire le 14 décembre 2022 à la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire de la commune.

En présence de

- Sandrine BOULAS-DRETZ, Maire
- Françoise DUPRÉ, 1^{ère} adjointe
- Julie LAGOUE, conseillère municipale
- Aurélie DROBECQ, conseillère municipale
- Sophie ORDON, conseillère municipale (arrivée à 19h04)
- Leslie PEILLEIEUX, conseillère municipale (arrivée à 19h18)
- Jean-Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal

Absents :

- Éric PRIEM, 2^{ème} adjoint (pouvoir donné à Sandrine BOULAS-DRETZ)
- Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal (pouvoir donné à Julie LAGOUE)
- Agnès BOILLET, conseillère municipale (excusée)

Rappel de l'ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2022
- Point sur le CCAS
- Autorisation au Maire de constituer les dossiers de demande de subventions au titre de la gestion 2023 – programme de travaux 2023
- Tarifs de l'espace cinéraire, tarifs de la salle communale
- Autorisation au maire d'engager ¼ des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- Conventions déneigement
- Convention CAF
- Renouvellement adhésion au COS
- Éléments de calendrier
- Questions et informations diverses du conseil municipal
- Questions diverses du public

Désignation d'un secrétaire de séance

Aurélie DROBECQ.

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17/11/2022

Sandrine BOULAS-DRETZ soumet à la validation le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 17/11/2022.

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE

CONTRE : néant

ABSTENTION : Françoise DUPRÉ

Situation du CCAS

Suite aux échanges lors de la précédente séance du conseil municipal et à la publication de l'appel à candidature pour les deux « places vacantes » au sein du CCAS, le Maire a reçu une candidature, celle de Sébastien JASICA. Il a été nommé membre du CCAS par arrêté du Maire.

Deux autres candidates potentielles se sont manifestées tout en demandant davantage d'informations avant de s'engager. Elles seront reçues afin d'échanger sur le sujet voire de définir leurs rôles respectifs : membre et bénévole.

Sur la question du maintien du CCAS :

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Françoise DUPRÉ

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Dans l'état, le CCAS est maintenu.

Autorisation au Maire de constituer les dossiers de demande de subventions au titre de la gestion 2023 – programme 2023

Arrivée de Sophie ORDON

Suite aux augmentations de nombreux coûts de matériaux et fluides ; il est nécessaire d'actualiser différents devis pour des travaux prévus au budget pour les demandes de subventions :

- Sandrine BOULAS-DRETZ a fait mettre à jour le devis pour la sécurisation du cimetière pour transmission au Conseil Départemental. Le montant HT s'élève désormais à 38 420€ pour 35 620 à l'initial. La demande est à renouveler côté Etat.
- Concernant l'aménagement de la rue Paul Courroy, une réunion de travail s'est tenue en mairie en présence des membres du conseil en charge du dossier, de l'entreprise en charge de l'étude et de l'ADTO le vendredi 9 décembre. A l'issue de cette rencontre, l'ADTO a renvoyé les plans de l'aménagement revus, avec une alternative concernant la désimperméabilisation d'une partie des trottoirs pour une estimation à hauteur de 358 100 € HT. Une majeure partie des coûts peut faire l'objet de subventions par le Conseil Départemental et par l'Etat. Le reste à charge pour la commune devrait s'élever à 132 063€, soit 36,88%.

Question de l'autorisation au Maire de constituer les dossiers de demande de subventions sur ces travaux est posée :

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON

CONTRE : néant
ABSTENTION : néant

Tarifs de l'espace cinéraire, tarifs de la salle communale

Chaque année, le conseil municipal peut statuer sur l'éventuelle évolution des tarifs de la location de la salle communale et de l'espace cinéraire.

Le Maire propose le maintien des tarifs actuels à savoir :

- Pour la salle communale (200€ pour les Airionnais ; 250€ pour les extérieurs)
- Pour l'espace cinéraire :
 - 80€ pour les concessions de 50 ans
 - 50€ pour les concessions de 30 ans
 - 600€ pour les cases de columbarium (contenance : 4 urnes).

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Autorisation au maire d'engager un quart des dépenses d'investissement

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du CGCT. Ainsi, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

L'octroi de cette autorisation est donc soumis à l'avis du conseil municipal :

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Conventions de déneigement

Les conventions déneigements sont à renouveler chaque année. Les tarifs sont définis au niveau départemental (chambre d'agriculture). A ce jour, aucun département des Hauts-de-France n'a mis à jour les tarifs en vigueur sur le site internet.

Pour autant, Sandrine BOULAS DRETZ propose de signer la convention avec les tarifs de l'année passée et cette dernière sera mise à jour si les tarifs sont augmentés au niveau départemental.

Pour mémoire, le tarif horaire de l'année passée est de 58€ HT de l'heure pour tracteur + main d'œuvre.

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Convention CAF

Arrivée de Leslie PEILLIEUX 19h18

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la CAF est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il est remplacé par une convention territoriale globale (CTG) pour la démarche stratégique partenariale et par des « bonus territoire » pour l'aspect financier.

La CTG permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la CAF et les collectivités.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de la CTG entre les parties sont regroupées dans les domaines suivants :

- Petite enfance,
- Enfance-Jeunesse,
- Parentalité,
- Animation de la vie sociale,
- Accès aux droits.

La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 soit jusqu'au 31 décembre 2025.

La CAF et les collectivités doivent conclure une CTG pour formaliser ce partenariat.

Il est proposé au conseil municipal d'une part d'approuver le projet de CTG et d'autre part d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Leslie PEILLIEUX

CONTRE : néant

ABSTENTION : Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE ;

Renouvellement adhésion COS

Se pose la question du renouvellement de l'adhésion de la commune au Comité des Œuvres Sociales (COS 60) au bénéfice des agents communaux dans le cadre des obligations de la collectivité en la matière, mais aussi de l'école, du CCAS et de la mairie pour l'accès à des tarifs préférentiels notamment pour les fournitures administratives ou l'organisation de sorties.

Sandrine BOULAS-DRETZ indique que les prestations du COS sont très utilisées et appréciées par les agents communaux. Des économies substantielles ont également été réalisées lors de l'achat des fournitures scolaires des élèves.

Le montant de la cotisation est lié aux différents temps de travail de chacun des trois agents. Comme l'an passé, elle propose de ne pas cotiser pour les élus.

POUR : Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Aurélie DROBECQ, Jean-Frédéric VERSTRAETE, Françoise DUPRÉ, Sophie ORDON, Leslie PEILLIEUX, Éric PRIEM, Cédric VANDENDAELE ;

CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

Éléments de calendrier

- 15 décembre 2022 : Conseil communautaire à Saint-Just-en-Chaussée
- 16 décembre 2022 : Noël à l'école, cérémonie de remise des diplômes au lycée et vœux du SDIS
- 17 décembre 2022 : Marché de Noël du CAL au lycée agricole + soirée tartiflette au profit des habitants
- 18 décembre 2022 : Repas des anciens au Clermotel2023 : permanence
- 7 janvier 2023 : permanence
- 10/01/2023, 19h15 : réunion de travail du CCAS pour organiser une action dans le cadre du programme « Parcours du cœur ».
- 18 janvier 2023 : Réunion pour un premier retour suite à la visite de sécurité effectuée il y a quelques mois et point sur les travaux effectués / les travaux restant à faire,
- 19 janvier 2023 : Conseil municipal
- 20 janvier 2023 : Vœux du maire dans la salle polyvalente du Lycée agricole

Questions et informations diverses du conseil municipal

Arrêt maladie de Mme MARGARIDO, institutrice, prolongé jusqu'au 22 janvier 2023 inclus. La même

remplaçante continue à intervenir.

Questions diverses du public

Néant

Prochaine réunion

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 janvier 2023 à 19 heures en salle du conseil.

La séance est levée à 19h34

Sandrine BOULAS-DRETZ,

Aurélie DROBECQ,

Maire

Secrétaire de séance